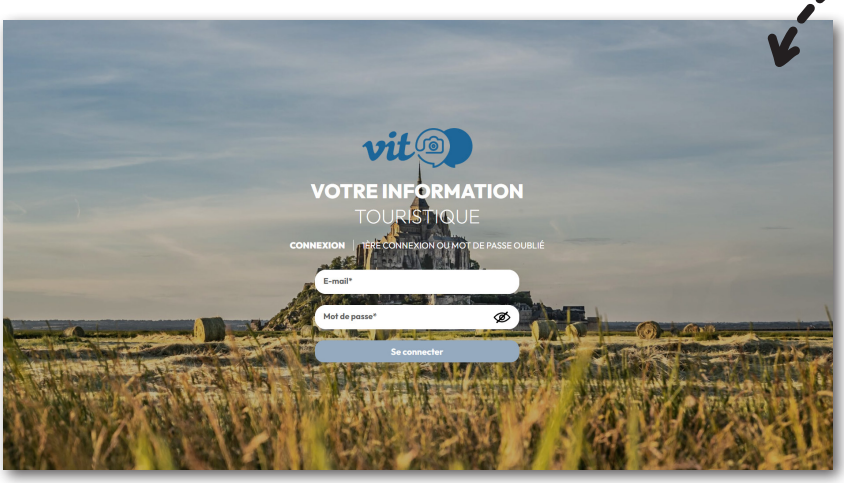
Mettre à jour sa fiche sur le **VIT** : guide rapide des étapes essentielles

Votre fiche évolue ? Pensez à mettre vos informations à jour !

Le VIT vous permet de **modifier directement les informations de votre établissement ou de votre activité** transmises à l'Office de Tourisme, quand vous le souhaitez tout au long de l'année.

Mise à jour conseillée : Obligatoire au minimum une fois par an au cours du dernier trimestre.



1. Connectez-vous au VIT

Rendez-vous sur votre espace VIT avec vos identifiants via l'adresse :
https://normandie.espacepro.tourinsoft.com/

Identifiants envoyés par mail par Coutances Tourisme.

2. Ouvrez votre fiche

Depuis votre espace, retrouvez la fiche de votre établissement ou de votre activité (plusieurs fiches si vous avez plusieurs établissements).
>> Validez les CGU si cela vous est demandé, c'est impératif.
Cliquez sur Mon offre pour accéder aux informations déjà renseignées, les divers onglets vont alors s'afficher sur la gauche.

3. Verifiez chaque rubrique

Passez en revue les différentes rubriques et corrigez les informations si nécessaire :

- **Coordonnées** : adresse, téléphone, e-mail, site internet...
- **Ouverture** : jours et horaires, périodes d'ouverture...
- **Tarifs** : prix, gratuités, réductions...
- **Descriptif commercial** : présentation de votre activité ou établissement.
- **Équipements et services** : wifi, parking, animaux acceptés, accessibilité...
- **Photos/ multimédia** : vérifiez qu'elles sont toujours adaptées et actuelles.
- **Informations pratiques** : capacité, conditions d'accueil, réservation...

>> **Même si une information n'a pas changé, vérifiez-la !**

4. Enregistrez vos modifications

Une fois les informations vérifiées, cliquez sur Enregistrer en haut à gauche puis sur « enregistrer et envoyer » dans la fenêtre qui s'est ouverte.

⚠ Pensez à enregistrer régulièrement durant vos modifications, pour ne pas perdre votre saisie en appuyant sur « enregistrer et continuer la saisie ».

À mettre à jour en priorité

Période d'ouverture • Tarifs • Coordonnées • Photos • Descriptif commercial

Un changement important ?

Nouvelle activité, nouvelles photos, nouvel équipement, travaux, changement d'adresse, fermeture définitive, nouveau site internet...
Prévenez également Coutances Tourisme afin que nous puissions vérifier la bonne diffusion de l'information.

Délai de mise en ligne : Vos informations seront ensuite validées par Coutances Tourisme et apparaitront en ligne dans un délai de 48 à 72h environ en fonction de la période de l'année.

5. Contactez Coutances Tourisme

L'équipe de Coutances Tourisme est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise à jour de vos informations sur l'extranet VIT :

Contactez :
Juliette
j.gablier@tourisme-coutances.fr
ou
Mathilde
m.leblondel@tourisme-coutances.fr